

Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Reversement au Service du parc de véhicules et des bacs rhénans (SPVBR) d'une subvention correpondant au rachat de la flotte de véhicules du Foyer de l'enfance et au produit de la vente des véhicules.

Rapport n° CP/2015/167

Service gestionnaire:

Service entretien des routes départementales

Résumé :

Ce rapport vise d'une part, à reverser au Service du Parc de Véhicules et des Bacs Rhénans (SPVBR) le montant correspondant à la valeur de rachat de la flotte de véhicules du Foyer de l'Enfance ; d'autre part, à rendre au budget annexe du SPVBR le produit de la vente des véhicules réalisé par le budget principal.

Reversement du produit de la vente de véhicules au SPVBR par le budget principal

Des véhicules ont été acquis avant le 1er janvier 2010 par le Département du Bas-Rhin sur le budget principal et affectés à l'entretien routier et à la Direction des Services Généraux (DSG - actuelle direction de l'immobilier et des moyens généraux).

Le 1er janvier 2010, le Service Parc Véhicules et Bacs Rhénans (SPVBR) a été créé par intégration du parc de l'Equipement. Sa mission est de mettre à disposition et d'assurer la maintenance de l'ensemble des véhicules et engins utilisés par le Département. Depuis le 1er janvier 2010, il revient donc au SPVBR d'acquérir les véhicules sur son budget annexe. Lors de leur réforme en fin de vie, la recette issue de la vente de ces véhicules sera encaissée directement sur ce budget annexe.

S'agissant des véhicules acquis par le Département avant la création du SPVBR et affectés à l'entretien routier et à la DSG, ils restent propriété du budget principal mais sont mis en affectation auprès du SPVBR depuis le 1er janvier 2010.

Lors de leur réforme en fin de vie, les écritures de cession sont comptabilisées dans le budget principal. Cependant, le SPVBR assurant pour ces véhicules l'ensemble des charges (amortissement, maintenance, assurance, taxes, renouvellement des matériels en fin de vie), il est proposé de transférer le produit de la vente de ces véhicules au SPVBR sous forme de versement d'une subvention de fonctionnement à due concurrence.

Les cessions intervenues en 2014, et prévisions pour 2015 :

En 2014, le produit de la vente des véhicules s'est monté à 10 441,84 €.

En 2015, il est prévu au budget général une recette estimée sur les cessions de 4 558,16 €. Le solde fera l'objet d'un rapport ultérieur établi à partir du montant constaté des recettes correspondant au produit des ventes de 2015.

<u>Autre cession:</u>

Il convient de rajouter 8 000,00 € correspondant à la vente d'un véhicule supplémentaire à l'ancien directeur général des services qui a souhaité racheter son véhicule de fonction ; ce reversement a fait l'objet d'une décision de la Commission Permanente du 6 octobre

2014, mais la recette n'ayant été formalisée budgétairement qu'en 2015, le reversement est simplement rappelé dans le présent rapport.

Subvention au SPVBR équivalente au montant du rachat de la flotte de véhicules du Foyer de l'Enfance

En 2014, les véhicules affectés au Foyer de l'Enfance ont été reversés en gestion au SPVBR. Ce transfert est accompagné d'une subvention correspondant au montant du rachat, à la valeur nette comptable, de la flotte de véhicules du Foyer de l'Enfance, versée par le budget principal au budget annexe du SPVBR, et qui s'élève à 108 890,14 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 131 890,14 € par le budget principal au profit du budget annexe du Service du Parc de Véhicules et des Bacs Rhénans (SPVBR) se décomposant comme suit :

- produit de la vente lotie du 09/09/2014 pour 10 441,84 €,
- produit de la vente de la voiture de fonction du directeur général des services (2014) pour 8 000,00 €,
- estimation à 4 558,16 € du produit de la vente qui sera lotie en 2015,
- subvention par le budget général, de 108 890,14€, équivalente au montant du rachat, à la valeur nette comptable, de la flotte de Foyer de l'Enfance (2014).

Strasbourg, le 29/04/15

Le Président,

Frédéric BIERRY